

NOTIFICATION DE LA DECISION DU CONSEIL DES MAÎTRES

Organisation des écoles et des établissements

NOM de l'élève :	Prénom :
Né(e) le :	Classe fréquentée :
NOM du responsable légal :	
Adresse :	Téléphone : / _ _ / _ _ / _ _ / _ _ / _ _ /
Ecole primaire fréquentée :	Circonscription IEN :

DECISION DU CONSEIL DES MAÎTRES - RENTREE 2007	A
<input type="checkbox"/> est admis(e) à poursuivre sa scolarité en classe de :	
<input type="checkbox"/> n'est pas admis(e) à poursuivre sa scolarité en classe de :	
Motif : _____	
A, le	
Signature du directeur d'école :	

REPONSE DES PARENTS OU DU REPRESENTANT LEGAL	B	
<input type="checkbox"/> J'accepte la proposition du conseil des maîtres		
<input type="checkbox"/> Je présente un recours auprès de la commission départementale d'appel		
A, le		
Signature des deux parents :	ou	Signature du représentant légal :
père		mère

Votre attention est appelée sur le fait qu'en cas de recours, vous devez retourner la présente fiche au directeur d'école dans un délai de quinze jours, à compter de la réception de la présente notification de décision du conseil des maîtres.
Passé ce délai, l'absence de réponse sera considérée comme acceptation de décision.

DECISION DE L'INSPECTEUR D'ACADEMIE (cette décision est sans appel)	C
Après examen de la commission départementale d'appel	
<input type="checkbox"/> est admis(e) à poursuivre sa scolarité en classe de :	
<input type="checkbox"/> est maintenu en classe de :	
A, le	
L'Inspecteur d'académie	
Jean-Michel COIGNARD	